

Organisation Appel à projets 2018 DHU AP-HP

Pr Marc Delpech
Florence Favrel-Feuillade

CME-Juin 2018

- **En 2011 et 2012, 16 départements hospitalo-universitaires (DHU) labellisés pour 5 ans (conventions de partenariat entre l'AP-HP, les universités et l'Inserm)**
- **DHU : structures hospitalo-universitaires, disposant d'un projet intégré de soins, d'enseignement et de recherche, associant l'AP-HP, l'université et les unités Inserm, sur une thématique originale, avec une ambition internationale.**
 - ▶ Centres d'excellence, très structurants pour la recherche de l'AP-HP
- **Objectifs des DHU 1 et 2 : rénover les relations entre l'hôpital, les universités et les organismes de recherche**
 - ▶ dynamiser les relations hospitalo-universitaires
 - ▶ renforcer la visibilité et l'identification des thématiques considérées comme prioritaires en matière de recherche, d'enseignement et de soins
 - ▶ diversifier, cibler et optimiser la recherche de financements
- **Perspective : un seul nouvel appel à projets DHU**
- **Un AO tenant compte de l'évaluation du dispositif réalisée par l'HCERES**
 - ▶ Ouvert aux DHU vague 1 et 2 ainsi qu'à de nouvelles équipes candidates

- **AAP qui ne pourra être finalisé et lancé qu'après réception du rapport HCERES (évaluation du dispositif) et après concertation avec les partenaires du dispositif (universités, Inserm)**
- **Cet AAP sera ouvert à toutes thématiques médicales parfaitement définies, au sein d'un périmètre hospitalo-universitaire (comprenant au moins une université et un GH AP-HP) et avec un/des partenaires (EPST, grandes écoles, industriels).**
- **Le projet décrira son insertion dans les axes stratégiques de l'AP-HP, du GH et de l'université**
- **Rôle essentiel des CLRBS pour faire émerger des projets de DHU sur les 7 territoires hospitalo-universitaires franciliens**

La lettre d'intention

- Formulaire à compléter par le porteur du projet

1 - Un comité de pilotage (COPIL)

- Constitué d'experts hors Île-de-France auxquels s'ajoutent des représentants des de l'AP-HP (VP recherche et Pt SIRU), des universités et EPST partenaire(s).
- Le Pt du COPIL est le Pr Delpech

2 - Une série d'experts internationaux désignés par le COPIL

3 - Un jury international désigné par le COPIL

1^{ère} étape

- Dépôt lettre d'intention **(15 octobre 2018*)**
- Choix des experts par le COPIL
- Envoi des lettres d'intention aux experts

*Date prévisionnelle susceptible de changer en fonction de la date retour de l'HCERES

2^{ème} étape

- Retour des avis des experts sur les lettres aux demandeurs **(début décembre 2018*)**
- Dépôt du dossier final de candidature **(mi-janvier 2019*)** qui est immédiatement envoyé aux experts

3^{ème} étape

- **Éventuelle sélection par le jury des candidats qui seront auditionnés (si plus de 30 demandes)**
- **Transmission des avis des experts aux membres du jury**
- **Désignation de deux rapporteurs par dossier par le président du jury**

4^{ème} étape : Réunion du jury

- **Le président du jury est responsable de la méthodologie de notation qui sera établie à la fin de la procédure, à partir :**
 - Des expertises extérieures coordonnées par le COPIL et
 - Des auditions des porteurs de projets par le jury (préparation : 3 projets/membre du jury)

- **Auditions (Mars 2019*)**
 - *10' présentation, 15' échanges, 5' discussion à huis clos*

NB : Le président du COPIL est présent tout au long de la procédure (mais, lors de la réunion du jury, son rôle se limite à répondre aux questions)

5^{ème} étape : Désignation des lauréats

- Les lauréats seront désignés au regard des notes du jury et de la stratégie recherche de l'APHP et de ses partenaires
- Les projets supra GH seront encouragés.